



Patrimoine de Plounévez-Lochrist Glad Gwinevez

1944: défenses côtières allemandes du Kernic à Goulven (suite et fin).

Atelier « Patrimoine » de
l'association « Culture et
Loisirs » Place de la Mairie
29430 Plounévez-Lochrist

Contact:
Bibliothèque
02 98 61 68 90

Comité de rédaction:
Roger Bossard
Albert Guldner

A la fin de la guerre II y avait une batterie d'artillerie allemande en construction à Brec'hichen. Elle n'a pas été terminée et tout a été rebouché par les américains.

A Bretouaré, sur le dolmen qui avait été recouvert pour l'occasion, il y avait un observatoire.

A Kerdelan traon il y avait un observatoire

A Breslau il y avait une station radar de la Kriesgmarine

Sources: Mario Solera et Hervé Farrant, spécialistes de la Seconde Guerre Mondiale dans le Finistère

Communiqué: Le rocher du Kernic est situé sur une propriété privée et son accès est strictement interdit. L'accès au patrimoine situé sur les propriétés privées est soumis à autorisation des propriétaires.

Sommaire :

- 1944: défenses côtières allemandes du Kernic à Goulven (suite et fin).
- L'affaire du meunier de Pont ar Rest.
- Quiz historique.
- Toponymie.

L'affaire du meunier de Pont ar Rest.

Le Rest, qui prend sa source sur les hauteurs de Lanhouarneau, suit son cours jusqu'à la Baie du Kernic en passant par Pont ar Rest. Le long du parcours de cette rivière il y avait autrefois six moulins. Le premier, en amont, était probablement celui de Pont ar Rest, propriété de Monsieur Dubeaudier, et qui était tenu, en 1814, par Jean Rannou.

Les meuniers n'avaient pas toujours une bonne réputation et il arrivait que les relations avec les autres habitants soient difficiles voire conflictuelles, notamment sur la gestion de la ressource en eau. Cette eau était, certes, un instrument de travail pour le meunier, mais aussi une ressource indispensable pour la population.

Le lavoir de Pont ar Rest.



Le 9 décembre 1814, le nommé Jean Inisan, cultivateur demeurant à Gorréquéar, titulaire d'une franchise à Pont ar Rest, saisit le juge de paix du canton de Plouescat pour se plaindre des agissements de Jean Rannou. En effet, celui-ci s'oppose à ce que l'on puise de l'eau dans la fontaine située sur le terrain de Jean Inisan et interdit l'accès au lavoir. Or les habitants ont de tout temps puisé de l'eau et utilisé le lavoir de Pont ar Rest. François Moal, fermier de Jean Inisan, décide alors de

L'affaire du meunier de Pont ar Rest. (suite et fin)

créer une nouvelle fontaine et un nouveau lavoir sur la franchise, ce que conteste le meunier.

Jean Rannou est donc convoqué à comparaître en l'audience du juge de Paix, au bourg de Plouescat, le douze décembre. Il est condamné à verser à Jean Inisan la somme de vingt-quatre francs et est sommé d'enlever, sous trois jours, le bois et le fumier qu'il avait stocké dans la franchise de Jean Inisan pour interdire l'accès à la fontaine et au lavoir, à défaut de quoi, il sera poursuivi devant le tribunal compétent.

Finalement, les protagonistes de l'affaire trouvent un arrangement, Jean Rannou reconnaît le droit des usagers à accéder à la fontaine et au lavoir, et verse six francs à Jean Inisan, cette somme correspondant à la moitié des frais d'intervention du juge de paix.

Sources: - Roger Bossard. Recherches histoire patrimoine et généalogie. 2015.

- Sur les traces de mes ancêtres meuniers dans les vallons de Plounévez-Lochrist. Marcel Postec. 2001.

- Les moulins. Textes des conférences de la dix-neuvième édition des Rencontres Historique Du Léon. 2007.

Quiz historique.

Une dalle funéraire porte l'effigie gravée d'un chevalier et l'inscription : »HIC JACET ALANUS VILLAMAVANA USQUE DIEM RE. REQUIESCAT IN PACE + DEC DIE MERC. POST FESTUM SANCTAE AGATHAE VIRGINIS ANNO DOMINI M. CCLXIII. « Où se situe-t-elle sur la commune?

Réponse 1 : sous le porche de l'église St Pierre et St Paul.

Réponse 2 : dans la chapelle de Lochrist an Izelvez.

Réponse 3 : sur le parvis de la mairie de Plounévez-Lochrist.

Bonne recherche, la réponse au prochain bulletin.



Réponse au bulletin n°12 : Marie-Françoise et Yvonne. Le clocher daté de 1767 renferme trois cloches. La première porte l'inscription: « J'ai été nommée Marie Françoise (mai 1845) par Françoise Corric, épouse de Paul Bodénès, notaire et maire et par François Le Jeune, adjoint; Keranguéven recteur et Claude Inizan, trésorier. » Sur la seconde cloche, on lit: »1842 Mabain Joseph Marie de Saint Gilles, parrain; Anne Le Roux marraine; Keranguéven recteur; Jean-Claude Inizan trésorier. Je m'appelle Yvonne. » Sur la troisième cloche, on lit: « Faite faire du temps de Mr Mre Fis Cren maire et de Mr Y; Kebel desservant Plounevez-Lochrist. Parrain Mr Yves Julien; Marie de Chateaufur: marraine D. Melle Marie Anne Fse de Bonnemes; Marguilliers P. Le Goaoc. P. Morva.IX-9-1800. ».

Source: Pour servir à l'histoire de Plounévez-Lochrist. 1988



Toponymie.

KERVERET : Viens de « Bered », cimetière, qui était noté « bezret » en Moyen Breton. (Bez : tombeau).

Il peut s'employer seul dans ar Vered ou associé à Kêr « lieu habité » et donne Kerveret ou Kervered. Il indique clairement qu'à une période reculée se trouvait en ce lieu un cimetière (Epoque gauloise ? Cimetière de pestiférés ?)

LE VOURN : Viens de forn, ou fourn, « four à pain ». Ce mot provient d'un emprunt au latin « furnus ». De genre féminin en breton, on le note ici adouci en « ar Vourn ». En ce lieu existait certainement le four à pain du village.

Sources

- Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Le Chasse-Marée/Ar Men. 1999.

- Roger Bossard. Recherches généalogiques et historiques 2015.